

*Subvention d'aides aux travaux abondement de l'eco chère région au titre du tepcv dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique renovam*

Date de la délibération : 11/07/2019

Thème: Décision du Président

Séance : Décision du Président

Objet : Subvention d'aides aux travaux abondement de l'eco chère région au titre du tepcv dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique renovam

Service : Service des Assemblées



**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
GAILLAC -  
GRAULHET**

Técou BP 80133 -  
81604 - GAILLAC  
Cedex

Accueil du lundi au  
vendredi  
De 9h00-12h15 /  
13h45-17h30